

Jeudi 27 octobre 2011



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M. BRIESE
M. MAGUIRE
M. GRAYDON
M. SMOOK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

Sur la motion de M^{me} CROTHERS

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le discours du trône n'ait pas su reconnaître l'incapacité du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités sans augmenter les impôts des familles manitobaines et qu'il n'ait pas reconnu que l'augmentation de la dette de 10 % chaque année et la dépendance face à la péréquation ne représentent pas des solutions durables;
- b) qu'en cette période économique incertaine, le discours n'ait pas présenté de stratégie économique pour la province ni de stratégie visant l'élimination des dépenses inutiles;
- c) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas mentionné l'importance du commerce au sein de l'économie manitobaine et qu'il n'ait annoncé aucune entente commerciale visant à stimuler l'économie du Manitoba;
- d) que le gouvernement n'ait pas su démontrer qu'il s'engageait à protéger Hydro-Manitoba de l'ingérence politique qui la force à réduire et à retarder des dépenses en capital cruciales;
- e) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas reconnu avoir commis une erreur catastrophique en adoptant le tracé ouest pour la construction de la prochaine ligne de transmission directe à haute tension;
- f) que le discours n'ait pas indiqué quelles mesures le gouvernement entendait prendre afin que le Manitoba se défasse de sa réputation de capitale du crime violent au Canada, réputation qui a été aggravée par les incendies criminels, les agressions à l'arme blanche et les homicides qui ont eu lieu durant l'été et qui laissent présager un nombre record d'homicides à Winnipeg en 2011;
- g) que le gouvernement n'ait pas su reconnaître les perturbations et les difficultés socioéconomiques persistantes causées par les inondations de 2011 et qu'il ne se soit pas engagé à entreprendre une enquête complète et indépendante sur les mesures prises par la province et les ressources utilisées pendant les inondations de 2011 ainsi qu'une évaluation des indemnités offertes par la province afin de veiller à ce que tous les Manitobains victimes d'inondations soient indemnisés équitablement;
- h) que dans son discours, le gouvernement ait continué à faire preuve d'indifférence face aux besoins des familles agricoles du Manitoba et des collectivités rurales dont le bien-être économique est d'une importance capitale pour la vitalité de l'économie provinciale;
- i) que le discours n'ait pas présenté de plan afin de compenser la perte de plus de 1 800 médecins au profit des autres provinces pendant la dernière décennie, laissant ainsi des milliers de Manitobains sans médecin de famille;

- j) que le gouvernement provincial n'ait pas réussi, après douze ans, à maîtriser l'augmentation de la bureaucratie dans le milieu de la santé, au détriment des services de première ligne;
- k) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas présenté de plan visant l'amélioration de l'accès aux institutions postsecondaires du Manitoba, la réduction de l'absentéisme scolaire ou la hausse des résultats obtenus par les élèves, lesquels ont baissé et se situent parmi les plus faibles au Canada;
- l) que le gouvernement n'ait pas réussi à faire face aux circonstances qui ont fait en sorte que le Manitoba soit, une fois de plus, la capitale de la pauvreté infantile au Canada, que la sécurité alimentaire de milliers de Manitobains qui ont recours aux banques d'alimentation chaque année ne se soit pas améliorée et que le nombre de Manitobains qui dépendent de l'aide à l'emploi et au revenu pour survivre n'ait pas diminué,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* STRUTHERS — 24 min)

QUESTIONS ÉCRITES

M^{me} ROWAT

1. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il justifier le retard dans la mise en œuvre d'un programme provincial de dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés?
 2. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des détails au sujet des nombreuses recherches qui présentent les résultats des interventions précoces chez les enfants ayant des déficiences auditives et qui en attestent les avantages?
 3. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des preuves indiquant que l'identification précoce des déficiences auditives chez les enfants ne permettra pas de réduire les services dont ils auront besoin au moment où ils accéderont à l'école, notamment les interprètes en langue des signes, les conseillers en éducation auprès des élèves sourds ou malentendants, l'engagement du ministère ainsi que les modifications à apporter aux salles de classe pour réduire les interférences sonores?
 4. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer en détail pourquoi il ne croit pas, le cas échéant, que le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés peut être effectué par tout audiologiste ou toute infirmière de la santé publique ayant reçu une formation adéquate?
 5. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer quelles mesures devraient être prises afin de mettre en œuvre à Winnipeg des programmes universels de dépistage semblables à ceux qui existent en région rurale?
-

M. PEDERSEN

6. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
 7. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
 8. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
 9. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
 10. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?
-